

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juillet 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 71)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 85

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 13

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« E. Au début de la première phrase du quatrième alinéa du même article, le mot : « Il », est remplacé par les mots : « Le résultat d'ensemble ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.